

VOUS SOUHAITEZ EMBAUCHER UN APPRENTI

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain

Vous accompagne dans vos démarches :

Campagne 2018/2019



Compléter la fiche de renseignements ci-jointe pour l'établissement du contrat.

Toute fiche incomplète ne pourra donner lieu à l'établissement du contrat d'apprentissage

Vous pouvez nous la retourner :

- ✓ Par mail (apprentissage@cma-ain.fr)
- ✓ Par fax (04 74 47 49 63)
- ✓ Par courrier (102 boulevard Edouard Herriot BP123 Viriat 01004 Bourg en Bresse CEDEX)

Dès réception de celle-ci, nous établirons le contrat d'apprentissage et vous l'enverrons pour signatures.

Ensuite, dès réception du contrat signé, nous recueillerons, pour vous, le visa du centre de formation puis enregistrerons le contrat.

Vous recevrez alors chacun votre exemplaire du contrat enregistré.

Si l'apprenti a une **Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé** (délivrée par la MDPH), vous pouvez bénéficier d'aides supplémentaires de l'AGEFIPH si la demande est faite dans les 3 mois suivant l'embauche :

Contactez Stéphanie PETROWITSCH au 04 74 47 49 49.

Voici quelques informations avant l'embauche de votre apprenti :

Mon entreprise peut-elle embaucher un apprenti ?

En embauchant un apprenti, l'entreprise s'engage :

- à assurer à l'apprenti une **formation professionnelle complète**, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en Centre de Formation d'Apprentis ;
- à garantir que l'équipement de l'entreprise, les techniques utilisées, les conditions de travail, de santé et de sécurité sont de nature à permettre une formation satisfaisante ;
- à désigner une **personne responsable de la formation** de l'apprenti : le Maître d'Apprentissage.

Qui peut être Maître d'Apprentissage ?

Le chef d'entreprise ou un salarié pouvant justifier :

- soit d'un **diplôme équivalent** à celui préparé par l'apprenti et de **2 ans de pratique** professionnelle (hors période de formation) ;
- soit de **3 ans de pratique professionnelle** en relation avec la formation envisagée par l'apprenti (hors période de formation)

L'employeur atteste que le Maître d'apprentissage remplit les conditions ci-dessus.

Qui peut être Apprenti ?

- Toute personne ayant **entre 16 et 25 ans** ;
- Des possibilités existent pour les personnes de 15 ans et de plus de 25 ans, nous contacter ;
- Pour **les étrangers** (hors Union européenne), une **autorisation de travail** est nécessaire.

Comment calculer mon effectif ?

- Les TNS (Travailleur Non Salarié) et les apprentis ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif ;
- Les salariés sont pris en compte au prorata du temps de travail.
Exemple : 1 salarié à mi-temps compte pour 0,5.

Attention, le nombre de salariés indiqué est important.
L'aide versée par la Région tient compte de cette information

Quelles sont les formalités ?

Avant l'embauche de votre apprenti, vous devez :

- le déclarer à l'URSSAF au moyen de la **Déclaration Préalable à l'Embauche** (DPAE) par internet : <https://www.due.urssaf.fr> (pour les artisans ruraux, la DPAE se fait auprès de la MSA) ;
- **si votre apprenti est ressortissant** d'un Etat non membre de l'Union Européenne, s'assurer qu'il soit titulaire d'une autorisation de travail, et à défaut, en faire la demande auprès de la DIRECCTE ;
- **faire passer à votre apprenti, dans les deux mois** qui suivent l'embauche, dans un centre de Médecine du travail :
 - une visite d'information et de prévention
 - ou un examen médical d'aptitude pour les apprentis exposés aux activités mentionnées à l'article R.6224-23 du code du travail, ou les **apprentis mineurs** concernés par le régime de la déclaration de dérogation « travaux dangereux / machines dangereuses »

Des documents vous seront fournis avec le contrat :

- Si votre apprenti est **mineur et utilise des machines dangereuses**, vous devez adresser une déclaration de dérogation auprès de l'inspection du travail, **préalablement à son affectation** sur ces machines. Cette déclaration est alors valable 3 ans. L'employeur ou le chef d'établissement tient ensuite à disposition de l'inspecteur les informations concernant chaque jeune qu'il accueille.

La « déclaration machines et travaux dangereux » vous sera fournie au moment de l'envoi du contrat.

- Si vous employez un **apprenti mineur dans les secteurs de :**

- boulangerie et pâtisserie : travail possible dès 4 heures du matin avec une dérogation de l'Inspection du travail.
 - hôtellerie et restauration : travail possible jusqu'à 23 h 30 avec une dérogation de l'inspection du travail
- L'« annexe horaire » vous sera fournie au moment de l'envoi du contrat.

Renseignements pour l'établissement d'un contrat d'apprentissage

A FAIRE PARVENIR AVANT LA DATE DE DEBUT DU CONTRAT ET UNE FOIS TOUTES LES RUBRIQUES COMPLETEES
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AIN 102 boulevard Edouard Herriot BP123 VIRIAT 01004 BOURG EN BRESSE CEDEX
par fax au 04 74 47 49 63 ou par mail : apprentissage@cma-ain.fr

Mme BONHOMME : 04 74 47 49 50 - Mme KAUFMANN : 04 74 47 49 51 - Mme PETROWITSCH : 04 74 47 49 49

EMPLOYEUR

Dénomination :

Nom et Prénom du chef d'entreprise :

Adresse du lieu d'apprentissage :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Mobile :

Envoi du contrat par mail : Oui Non

Siret : |.....|

L'employeur est un ascendant de l'apprenti : Oui Non

Organisme cotisations S.S. : URSSAF M.S.A.

Nombre de salariés (voir au dos : comment calculer mon effectif) : |.....|

Convention Collective :

Xybtification Convention Collective (IDCC) :

Caisse Retraite complémentaire des salariés :

Mail :

MAITRE D'APPRENTISSAGE

Nom : Prénom : Né(e) le :

Souhaitez-vous indiquer un 2^{ème} Maître d'apprentissage ? Oui Non

Si oui, Nom : Prénom : Né(e) le :

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Date de début de contrat : |.....| Date de fin de contrat : |.....| Durée : |.....| (an(s))

Diplôme préparé : Métier : Option :

Nom et adresse du CFA :

L'apprenti va-t-il utiliser des Machines Dangereuses ou effectuer des travaux dangereux : Oui Non

APPRENTI

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Mail :

Représentant légal pour le mineur : Père Mère Tuteur

Nom :

Prénom :

Adresse (si différente de l'apprenti) :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Mobile :

Mail :

Le jeune a déjà été sous contrat d'apprentissage : Oui * Non

* si « Oui » : nous joindre une copie du dernier contrat et sa rupture éventuelle, si ces documents n'ont pas été traités par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain

Né(e) le : |.....| Département de naissance : |.....|

Lieu de naissance :

Sexe : F M Nationalité :

Reconnaissance travailleur handicapé : Oui Non En cours

Dernière situation : Apprenti Scolaire

Salarié Demandeur d'emploi

Autre (à préciser) :

Dernière Classe fréquentée : 3^{ème} 2^{nde} 1^{ère} T/A Terminale

Autre (à préciser) :

Dernier établissement scolaire fréquenté | Année de fin d'étude :

Collège Lycée CFA ITEP/IME/ULIS Autre (préciser) :

Niveau du dernier diplôme obtenu : CAP B.P. Bac Pro Bac BTS

Autre (à préciser) :

Intitulé du dernier diplôme obtenu :

Intitulé et niveau du diplôme le plus élevé :

MANDAT ENTREPRISE

J'atteste sur l'honneur que le Maître d'apprentissage désigné ci-dessus remplit les conditions de compétence et avoir pris connaissance de mes obligations liées à l'embauche d'un apprenti précisées dans la] æ ^ Å établie par la CMA.

Afin de simplifier les formalités d'établissement du contrat, je mandate la CMA01 pour m'accompagner dans l'élaboration de ce contrat (incluant l'élaboration du contrat d'apprentissage, le recueil du visa du CFA et le suivi juridique pendant l'exécution du contrat) et par conséquent, m'acquiesce de la somme de 40 €.

Signature du chef
d'entreprise et
Cachet de l'entreprise

Date : |.....|